

## Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris

### Séance du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021

#### Vœu relatif à la création d'un centre public ou associatif de santé dans le 11<sup>e</sup> arrondissement

##### Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant qu'un tiers des Parisiennes et Parisiens renoncent à se soigner pour des raisons financières, notamment par crainte des dépassements d'honoraires ;

Considérant qu'une enquête menée par *Le Monde* révèle que la Ville de Paris détient le taux de dépassements d'honoraires le plus élevé de France ;

Considérant les rapports de l'Observatoire régional de la Santé et de l'Agence Régionale de la Santé, qui font état de la difficulté croissante des Parisiennes et Parisiens à pouvoir consulter un médecin généraliste ;

Considérant que la moitié des médecins généralistes de la Ville de Paris atteindront l'âge de la retraite dans les cinq prochaines années ;

Considérant que ces difficultés d'accès aux soins participent directement à la mise sous tension des urgences hospitalières, qui voient affluer les consultations de patient·e·s ne nécessitant pas une prise en charge immédiate ;

Considérant que les problématiques précitées sont particulièrement présentes dans les quartiers dits « politique de la Ville », qui nécessitent une offre de soins adaptée aux besoins spécifiques des habitant·e·s (interprétariat, accès aux droits) ;

Considérant que le Gouvernement a annoncé le 29 janvier 2021, dans le cadre du Comité interministériel à la Ville, la création de 60 maisons et centres de santé pluri-professionnels et participatifs ouverts d'ici 2022 pour favoriser l'accès aux soins des habitants de ces quartiers, destinés à offrir une prise en charge globale (médico-psycho-sociale), en recourant à des services de médiation sanitaire et d'interprétariat, et sur la base de projets de santé construits avec les habitants afin de les rendre acteurs de leur santé ;

Considérant que le 11<sup>e</sup> arrondissement et notamment le quartier Belleville-Fontaine au Roi fait partie des territoires visés par ces dispositions et devant faire l'objet d'une attention particulière en matière de politique de santé ;

Considérant que les centres municipaux de santé donnent accès aux Parisiennes et Parisiens à une offre de soins de proximité, permettant une prise en charge globale dans un même lieu et un parcours de soins complet en association avec les hôpitaux, médecins municipaux et services sociaux ;

Considérant la proposition des communistes intégrée au programme de mandature de la majorité prévoyant la création de centres publics de santé à Paris ;

Considérant le vœu du Groupe Communiste et Citoyen adopté en Conseil de Paris des 17, 18 et 19 novembre 2020 relatif aux besoins de moyens supplémentaires à l'AP-HP pour faire face à la Covid-19, demandant l'étude par la Ville de Paris de la création de nouveaux centres publics de santé ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté en Conseil de Paris des 2, 3 et 4 février 2021 prévoyant la création de centres publics de santé, leur inscription au plan d'investissement de mandature et l'identification de sites qui y soient dédiés dans les quartiers Politiques de la ville parisiens ;

**Sur proposition des élu·e·s du Groupe Communiste et Citoyen ;**

**EMET LE VŒU :**

- Que la création d'un centre public ou associatif de santé dans le 11<sup>e</sup> arrondissement soit provisionnée au plan d'investissement de mandature ;
- Qu'un site de 400 mètres carrés soit identifié dans le quartier Politique de la ville Belleville – Fontaine au Roi pour le dédier à l'installation de ce centre public de santé.

**Résultat des votes :**

- Pour : Les élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Écologiste du 11<sup>e</sup>, du groupe Communiste et Citoyen, du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) et M. Guillaume POITOUX.

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**